

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 46

Artikel: Avant l'institution de la mise de Morges
Autor: Pache
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oh ! oui, vous avez raison ; pour du fourbi, c'est du fourbi. Mais, voyez-vous, ça va tout de même.

J. M.

OU EST LA VANITÉ ?

A un thé donné chez Mme X..., une femme charmante contait cette amusante anecdote :

Tout récemment, il y avait un grand dîner où se trouvaient plus d'hommes que de femmes. Bientôt la conversation prit une tournure malicieuse contre les femmes et l'on se mit à traiter la question de savoir si « la femme est vaniteuse ». Mme Z..., une des rares dames présentes, constata l'unanimité des hommes à déclarer la femme coquette et vaniteuse. Elle prit alors la parole :

— Vous êtes tous d'avis, messieurs, que la femme est vaniteuse. Me permettez-vous de faire une petite observation et de relever une incorrection dans la toilette de l'un de vous ? En effet, celui d'entre vous que l'on peut considérer comme le plus beau et le plus élégant, a oublié de mettre sa cravate.

A ces mots, chacun des hommes présents de porter la main à son cou avec un mouvement d'ensemble militaire.

— Etes-vous toujours d'avis, messieurs, dit la spirituelle femme en quittant la salle, qu'il n'y a que la femme qui soit vaniteuse ?

Inutile de dire que la charmante conteuse obtint un vif succès auprès... de toutes les dames présentes !...

COINS DE CHEZ NOUS

E n'est pas d'une localité vaudoise qu'il s'agit ici, c'est d'une localité fribourgeoise, mais elle confine au canton de Vaud. Les renseignements que voici ont été publiés par M. Alfred Rossier, dans le *Journal d'Estayer*. Nous résumons.

Cheyres, joli village, sur les bords du lac de Neuchâtel, fut habité dès les temps les plus reculés ; des habitations lacustres sur pilotis étaient répandues dans le voisinage et des antiquités romaines s'étaient nombreuses autour de ce village. Cheyres se trouve placé sur la route d'Yverdon qui fut souvent foulée par des hordes guerrières et des grands capitaines. Pierre III, venant de Morat, passa à Cheyres en allant attaquer Yverdon vers 1260. En 1535, l'armée bernoise suivit la même route. Dans les temps plus rapprochés, cette route fut parcourue par des armées. Cette localité était une antique seigneurie qui fut plus tard membre de la seigneurie de la Molière, mais plusieurs seigneurs du voisinage y avaient des droits. A l'époque de la Réformation, elle était possédée par Henri de Praroman, branche de la famille de Praroman, de Fribourg, établie à Lausanne.

Cheyres fut membre de la paroisse d'Yvonand jusqu'au moment de la Réformation. Le registre des baptêmes et naissances commence en l'année 1638, établi par le curé Chuard.

Il existait une chapelle à Cheyres déjà en 1445. L'existence de cette chapelle est encore confirmée par la visite pastorale de 1453, mais il n'y a pas de document sur la date de sa construction. C'est probablement la première église construite dans cette localité. Le 19 juillet 1484, Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, consacre une nouvelle église, il en fixa l'anniversaire au jour de St-Barnabé, apôtre.

Cheyres possède aussi un lieu de pèlerinage à Notre-Dame de Bonne-Fontaine. La source dite autrefois la Bonne-Fontaine est connue depuis plusieurs siècles. En 1636, une épidémie sous le nom de peste sévissait dans la contrée, tout le monde courait à la Bonne-Fontaine pour obtenir la préservation de la peste ou la guérison d'un parent ou d'un ami ; l'Etat écrivit aux baillis d'Estavayer et de Montagny d'empêcher ce rassemblement dangereux ; ces eaux, dit la dépêche, n'ont aucune vertu et le rassemblement de tout un peuple peut propager l'épidémie.

M. Liardet, curé, a laissé un précieux docu-

ment sur l'école de Cheyres en 1749. L'Etat avait ordonné l'établissement d'une école dans chaque paroisse et c'est en réponse à cet ordre que la paroisse de Cheyres répondit à LL. EE. par le règlement suivant :

« Comme il aurait plu à LL. souveraines EE. d'ordonner conjointement avec Sa Grandeur Monseigneur l'évêque que toutes les paroisses de leur Souveraineté eussent un régent capable d'instruire les enfants et leur enseigner les principes de la foy et la religion... l'honorable Paroisse de Cheyres ravie de pouvoir donner à son Prince des preuves de sa fidélité et de sa soumission, s'est assemblée le second de novembre 1747 et malgré les grandes dépenses qu'elle a été obligée de faire pour le rétablissement de leur église, elle a promis, comme elle le promet encore par les présentes, d'accorder pour l'avenir à un régent d'école :

1. Petit morcel de terre, pour en faire un petit jardin.

2. Elle lui donnera 4 escu annuellement et lui fournira, un logement convenable, à ses frais et dépens.

3. Le régent aura autant de bois qu'en aura un particulier dans les partages que l'on fait tous les ans.

« Le Rvd. dom Pierre Liardet, moderne curé de Cheyres, considérant que ce salaire ne suffisait pas pour l'entretien d'un régent d'école, a livré par charité et sans conséquence à l'honorable paroisse du dit lieu scavoir la somme de 400 florins (de 230 à 285 francs). L'intérêt desquels sera annuellement livré au dit régent. De plus, il consent qu'on donne au régent, ce qu'on donnait auparavant au clerc de l'église, qui est un carteron par ménage ; moitié blé, moitié avoine, condition toutefois qu'il aura le soin d'allumer la lampe de l'église le soir et le matin, qu'il sonnera l'Angelus le matin, à midy et le soir ; qu'il parera les autels les fêtes solennelles et autres temps de l'année, qu'il balayera l'église au moins une fois la semaine et portera l'eau bénite de 15 en 15 jours, une fois dans toutes les maisons de la Paroisse en récitant le De Profundis selon la pratique de l'Eglise.

» Et comme un arc qui est toujours tendu n'est pas de longue durée, on accorde au régent trois semaines de vacances pendant la moisson et 15 jours pendant la vendange et même, un jour par semaine. On lui recommande surtout l'instruction chrétienne et on le charge de leur faire le catéchisme au moins une ou deux fois par semaine.

» Fait et passé au gré et par le consentement unanime de toute l'honorable Paroisse de Cheyres l'an et jour que dessus. »

La jolie contrée de Cheyres si bien exposée possède de la vigne. On ne sait à quelle époque cette culture a commencé, mais il est certain qu'elle existait dans le XIII^e siècle.

Un curé a conservé le prix du vin de 1746 à 1766 ; il varie de 20 à 45 centimes le pot : en 1758 et 1766 le prix était de 45 centimes, les autres années de 20 à 30 centimes.

En 1766, l'Etat accorde une patente d'auberge à la maison du Dr Michel de Buile, à Cheyres. C'est la première auberge établie à Cheyres. Le second article du règlement porte qu'on n'y débitera en aucun temps du vin de Neuchâtel.

Les trahisons de la science. — On rit beaucoup, dans les cercles universitaires de Heidelberg, de la mésaventure arrivée à un jeune « privat docent » en zoologie. Une dame de la haute société, fort connue par ses réceptions, s'était fait faire une bague avec les dents de lait de ses deux filles, et elle aimait fort à montrer ce bijou de famille.

Un jour, notre savant ayant été invité chez la dame à la bague, celle-ci lui fit admirer son joyau et, malicieusement, l'invita à deviner ce que pouvait bien être ces petites pierres blanches et luisantes.

Il tourna et retourna la bague assez longuement et finit par déclarer que ces pierres ne pouvaient être que des dents de jeunes singes.

Cette invitation qui avait été la première fut aussi la dernière.

CHANSON D'AUTREFOIS

Mon cher Conteur,

Je vous envoie cette chanson, datée de 1780, que je retrouve dans de vieux papiers.

Air : *La Comédie est un miroir.*

*Prendre pour objet de ses chants
La plus belle moitié du monde
C'est mettre en défaut les talents
De la muse la plus féconde.
En vain cherche-t-on le secret
D'en tracer un portrait fidèle
Lorsque toujours le plus parfait
Se trouve au-dessous du modèle ?*

*En effet, comment exprimer
Ce que le nom de femme inspire ?
Celui qui sait le mieux aimer
Est le moins propre à le bien dire :
Ce seul mot devient en tous lieux
Un talisman qui nous enflamme
A peine a-t-il frappé nos yeux
Qu'il s'est emparé de notre âme.*

*De mille dons, le ciel veut
Des femmes marquer la carrière
Mais de ceux que l'homme reçut
La femme est le dépositaire
Ainsi, sans en être jaloux
Prosternons-nous aux pieds des belles,
Tous nos défauts viennent de nous
Et nos vertus nous viennent d'elles.*

*Tendre et folâtre tout à tour
Usant du pouvoir de ses charmes,
La femme, objet de notre amour
Essuie ou fait couler nos larmes ;
Mais dans un tel épanchement
Ah ! qu'elles sont douces et chères !
Car les larmes du sentiment
Au cœur ne sont jamais amères.*

*Dirai-je quel feu créateur
Anime la femme et l'éclaire
Lorsqu'ouvrant son âme au bonheur
Elle est amante, épouse et mère ?
En vain, d'un tableau si touchant
On voudrait offrir la peinture :
L'esprit peut-il être éloquent
Où parla si bien la Nature ?*

N'est-ce pas que nos anciens comprenaient et chantaient la femme pour le moins aussi bien que nous !

Brassus, Septembre 1925.

P.-A. G.

AVANT L'INSTITUTION DE LA MISE DE MORGES

La Municipalité de Morges offre à vendre 45 chars (environ 24000 litres) de vin de la récolte de 1814. Elle invite les personnes qui auraient quelques propositions à faire pour cet achat de s'adresser à MM. Jaquet ou Renevier, municipaux à Morges.

Morges, 15 juin 1815.

Pache, secrétaire.

Autographes et orthographe. — Un collectionneur entre chez un marchand d'autographes. Il cherche, furete et découvre quelques lettres du regretté Gaston Boissier, dont il demande négligemment le prix.

— Vingt francs pièce, lui est-il répondu. Surprise du collectionneur à qui on « ne la fait pas ».

— Vingt francs des lettres de M. Gaston Boissier... c'est une plaisanterie... Encore s'il y avait une raison particulière.

— Mais, si je les vends vingt francs, c'est qu'il y a une raison.

— Une raison... laquelle ?

— C'est que les lettres de M. Gaston Boissier sont pleines de fautes d'orthographe.

Et, souriant, notre marchand ajoute :

— Et, vous savez, il n'est pas le seul... C'est ce qui donne de la valeur aux autographes des académiciens !

Le marchand est sans pitié, comme le gendarme de Courteline.